



Nous avons besoin de transparence et de démocratie sociale

Dans sa **lettre ouverte aux organisations syndicales**, le syndicat CGT FERC Sup de l'université Toulouse 2-Jean Jaurès proposait une rencontre sur la **demande de confidentialité faite au sein du CHSCT** par les représentant·es du personnel mandaté·es par les organisations syndicales siégeant dans cette instance (UNSA, SNPTES, SGEN CFDT et FSU).

Nous regrettons qu'aucune des organisations syndicales concernées ne se soit manifestée ni n'ait été présente au rendez-vous proposé le vendredi 22 juin 2018.

Seules ont répondu à notre invitation des organisations syndicales qui ne siègent pas au CHSCT, SUD et FO (qui n'a pu participer à la réunion). Ce dont nous les remercions.

Ce refus de discussion crée une **situation inédite et préoccupante** au sein d'une instance sur laquelle les personnels doivent pouvoir compter pour la protection de leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail. **Qu'y a-t-il de si important à cacher ?**

Au prétexte de la **nécessaire confidentialité sur la vie privée que l'on voudrait étendre par amalgame à l'ensemble des travaux, activités et actions du CHSCT**, on veut empêcher toute expression syndicale sur les conditions de travail et les situations de travail qui mettent ou pourraient mettre en danger les personnels. **Ce sont nos droits collectifs qui sont atteints.**

La CGT ne peut accepter que ses élu·es et mandaté·es se soumettent à une **amputation volontaire de tout moyen d'expression et d'action** pour la défense des intérêts et des droits des personnels.

Travailleurs parmi les travailleurs, travailleuses parmi les travailleuses, les syndiqué·es CGT n'abandonneront pas la lutte pour la sécurité et la santé des personnels et se refusent à tout **syndicalisme de connivence** où tout pourrait se négocier **à l'abri du regard des personnels dans le secret de huis clos** soigneusement protégés.

Refusons toutes et tous ensemble cette remise en cause de la **démocratie sociale** et de la **démocratie universitaire** dans notre établissement.

La CGT demande que les principes de représentation des personnels et les droits syndicaux de ses élu·es et mandaté·es, notamment **le droit de rendre compte de leurs mandats aux personnels**, soient respectés dans toutes les instances représentatives des personnels de l'établissement et autres commissions ou groupes de travail dans lesquels les personnels leur ont donné le mandat de siéger.

Toulouse, le 25 juin 2018